

L'OFFICIER DU MINISTERE PUBLIC
PRES LE TRIBUNAL DE POLICE DE
BOBIGNY
CS 41101
35911 RENNES CEDEX 9

ABANDON DES POURSUITES

L'Officier du Ministère Public

à

Maître DAHAN SCHINAZI
174 RUE DE COURCELLES
75 017 PARIS

Références à rappeler : RO – PV

Rédacteur :

Affaire ::

Maître;

Pour faire suite à la réclamation portée :

pour l'(les) infraction(s) suivante(s):

- 1 fois **025611** CONDUITE D'UN VEHICULE A MOTEUR SANS RESPECTER UNE RESTRICTION D'USAGE MENTIONNEE SUR LE PERMIS DE CONDUIRE ART.R.221-1-1 §III, ART.R.221-19 C.ROUTE. ART.3, ART.7 §IV, ANX.1 ARR.MINIST DU 20/04/2012. ART.R.221-1-1 §III, §V C.ROUTE.
Infraction(s) relevée(s) à _____ en date du _____
, par procès verbal n° _____ dressé par _____, avec le(s) véhicule(s) immatriculé(s) :

- 1 fois **000210** INOBSERVATION, PAR CONDUCTEUR DE VEHICULE, DE L'ARRET IMPOSE PAR UN FEU ROUGE ART.R.412-30 AL.1,AL.2, AL.4 C.ROUTE. ART.R.412-30 AL.5,AL.6 C.ROUTE.
Infraction(s) relevée(s) à _____ en date du _____
, par procès verbal n° _____ dressé par _____, avec le(s) véhicule(s) immatriculé(s) :

Appartenant aux dossiers : _____ et _____

Et après savoir pris connaissance de votre contestation, je vous informe que le Ministère Public abandonne les poursuites à l'encontre de votre client.

Je vous prie d'agréer, maître, l'expression de mes salutations distinguées.

Fait à **BOBIGNY**, le 25/11/2020

L'OFFICIER DU MINISTERE PUBLIC

